

Commission du Personnel Bâtiment Unicentre CH-1015 Lausanne

Procès-verbal de la rencontre de la CoPers - Direction

du mardi 9 mai 2023, 13h30 – 15h00, salle Herbette

Direction M. Frédéric Herman, Recteur

Mme Liliane Michalik, Vice-rectrice M. Jérôme Rossier, Vice-recteur

M. Etienne Fivat, Directeur du service des RH

CoPers Mme Marcelina Klaus Gaillard, PAT

Mme Valérie Savoy, PAT Mme Isabelle Raymond, PAT

M. Benoît Garbinato, Corps professoral Mme Gaële Goastellec, Corps intermédiaire

Mme Anne-Christel Zeiter-Grau, Corps intermédiaire

M. Marco Mazzilli

Excusé M. Laurent Zufferey, PAT

La session est ouverte à 13h35.

1. Procès-verbal du 8 novembre 2022

La CoPers et la Direction approuvent à l'unanimité le procès-verbal du 8 novembre 2022.

2. Carrières PAT : point abordé lors de la dernière séance avec la Direction. Mobilité horizontale ou/et verticale du PAT

La Direction rappelle que, bien que le dossier ait été ouvert il y a plusieurs mois, il a été momentanément suspendu en raison du congé de maternité de la personne en charge du projet. Elle annonce qu'elle a confié ledit dossier à Mme Marie Pasquier arrivée il y a un mois.

La Direction souligne que le projet ne concerne pas uniquement la question de la mobilité. Elle indique qu'elle s'efforce de réexaminer les carrières du PAT dans leur ensemble. Elle cite en particulier une meilleure valorisation des compétences, l'introduction d'un soutien

COPERS
Commission du personnel



personnalisé, la mise en place de certifications, l'améliorations des conditions de travail et le développement de la mobilité verticale et horizontale.

La Direction explique qu'elle réunit pour l'heure des statistiques, lesquelles montrent que la mobilité verticale est bien plus importante que la mobilité horizontale. Elle envisage d'avancer avec le dossier, afin de pouvoir présenter les résultats finaux de ces statistiques lors de la prochaine rencontre avec la CoPers. Elle précise également que la CoPers sera consultée, ceci sera précisé lors de l'établissement du calendrier des travaux.

La Direction indique qu'elle cherche des moyens d'apporter une plus large visibilité aux personnes qui seraient intéressées à bénéficier d'une mobilité. Elle précise qu'elle méconnaît les personnes qui pourraient s'annoncer et postuler.

La CoPers annonce à la Direction qu'elle a récolté plusieurs idées qu'elle aimerait partager. La Direction invite la CoPers à les communiquer directement à Mme Marie Pasquier.

La Direction signale enfin qu'elle traite parallèlement la question de la formation des cadres assumant des responsabilités plus élevées. Elle examine la possibilité d'octroyer des certifications si les personnes concernées ont respecté un cursus de plusieurs modules.

3. Projet Impulse, en présence d'Erica Mazerolle, HUB

Mme Erica Mazerolle présente le programme *Impulse* dont elle est la responsable. Elle explique que l'objectif poursuivi par ce projet – exclusivement dédié au PAT – consiste à cultiver l'esprit d'entrepreneuriat. Elle ajoute qu'il s'agit de créer un espace où le PAT pourrait stimuler son potentiel innovant afin de permettre l'amélioration du cadre de travail à l'UNIL, mais aussi de lui donner la possibilité de développer des compétences de gestion de projet. Elle mentionne par ailleurs que le projet ambitionne de retenir les talents, de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté universitaire, de canaliser les frustrations latentes, de faire briller les entités qui porteraient des idées innovantes ainsi que de faire converger des méthodes de travail transversales.

Mme Erica Mazerolle rappelle que ce projet découle du plan d'intentions de la Direction, qui souhaite offrir des parcours professionnels dynamiques et sereins, en privilégiant également les projets s'inscrivant dans le développement durable.

Elle indique qu'un groupe de travail s'est d'abord chargé, en phase une, de faire un état des lieux concernant les caractéristiques du PAT, en mesurant en particulier quelle est sa répartition et quel est le taux médian de travail. Elle continue en signalant que la phase une va ensuite aboutir à une expérimentation, où les participants apporteront entre huit à 10 projets qui feront finalement l'objet d'une sélection par un jury le 12 octobre. Elle dit que la phase deux se poursuivra avec la mise en œuvre des trois projets retenus, qui bénéficieront d'un financement pour leur implémentation.



Mme Erica Mazerolle précise que les conditions d'éligibilité comprennent, d'une part, la nécessité d'être un-e collaborateur-trice de l'UNIL – avec un taux de travail d'au moins 60% - et, d'autre part, le besoin d'avoir une idée qui pourrait résoudre un défi dans le cadre de son travail à l'UNIL. Elle signale que l'idée peut se vouloir large et peut toucher à des aspects différents, allant du domaine de la santé à la question de l'égalité, de la diversité, de l'inclusion, de la promotion des sciences à l'amélioration des technologies numériques ou encore à l'encouragement à la transition écologique.

4. Mesures incitatives à la mobilité durable

La CoPers fait savoir à la Direction que le CHUV a instauré une carte H-Oxygène, qui permet de profiter de tarifs préférentiels auprès des entreprises associées au projet ainsi que d'obtenir un remboursement de 15% sur l'abonnement annuel des Transports publics lausannois.

La Direction souligne que l'assemblée de la transition examine actuellement la question de la mobilité douce, raison pour laquelle elle n'est pas encore intervenu dans les travaux en cours.

La Direction déclare être ouverte à toutes les suggestions afin d'être prises en considération. Elle rappelle toutefois qu'il convient de trouver un juste équilibre entre des mesures coercitives et des mesures incitatives.

La Direction invite la CoPers à lui fournir documentation et arguments, afin, le cas échéant, de se prononcer sur l'opportunité de la proposition. La Direction rappelle qu'un tel financement devrait recevoir l'aval de l'État de Vaud. Elle indique que le fait qu'une autre institution dispose d'un remboursement différent des transports ne saurait suffire pour justifier une reprise par l'UNIL.

La CoPers suggère de contacter l'assemblée de la transition pour prendre acte des mesures qui ont déjà été étudiées ou proposées, afin d'éviter de travailler à double.

La Direction souscrit à cette démarche et recommande à la CoPers de contacter M. Julien Maillard.

5. Principes et cadre de collaboration pour les couples travaillant dans une même entité

La Direction rappelle qu'il est, en principe, admissible qu'un couple puisse être en service au sein de la même entité, pour autant que l'une ou l'autre des deux personnes ne soit pas la supérieure hiérarchique de l'autre. Si tel est le cas, la Direction indique qu'un aménagement est opéré, afin qu'une autre personne ait la charge de la conduite hiérarchique du ou de la conjointe.



La Direction souligne néanmoins que ces principes ont été établis il y a quelques années, mais ne sont aujourd'hui par formalisés dans un texte de référence ; la Direction entend par ailleurs les préciser. Ceci peut expliquer que des couples ne se soient pas annoncés ou n'aient pas été connus. Elle indique également que le rôle hiérarchique, par exemple, peut être temporaire.

La CoPers demande alors à la Direction la procédure à suivre lorsqu'une personne ferait part d'une telle situation à la CoPers.

La Direction préconise à la CoPers de rediriger la personne au Service des RH afin qu'il se mette en relation avec la Faculté concernée.

6. Outils informatiques à l'UNIL

La CoPers fait savoir à la Direction qu'il existe un certain nombre d'incohérences dans les modes d'authentification des services informatiques de l'UNIL qui peuvent faire perdre un temps non-négligeable aux collaborateurs-trices. Elle évoque en particulier les cas où le site concerné exigerait tantôt une authentification avec *Switch*, tantôt avec *ID* ou alors les cas où ce serait le nom, voire le courriel ou des codes qui devraient être inscrits. Elle signale aussi que la plupart des services ne fonctionnent pas sur *Safari* et que les demandes régulières de changer les mots de passe ne contribuent pas forcément au renforcement de la sécurité informatique. La CoPers regrette qu'il n'y ait pas de prise en compte du *customer-journey*, à savoir de l'usage quotidien des services informatiques par les utilisateurs-trices universitaires afin de comprendre leurs préoccupations.

À ce titre, la CoPers demande à la Direction (i) comment les outils informatiques évoluent-ils et (ii) comment les usagers de ces services informatiques peuvent participer à l'expérience utilisateur, afin de construire des outils à partir de leur propre expérience.

M. Adriano Barenco, en charge de la Direction du Centre informatique, rappelle que la Direction de l'UNIL a engagé des investissements importants pour l'amélioration du réseau informatique de l'UNIL.

Il répond à la deuxième question en soulignant que les collaborateurs-trices de l'université peuvent, aujourd'hui, saisir leurs représentant·e·s facultaires ou au sein des services afin qu'ils/elles soumettent à la commission de priorisation des projets (COPRO) leurs demandes de développement du système informatique. Il indique qu'une échelle de priorisation a été mise en place ; il est important que les RSI évitent d'accorder la valeur maximale d'urgence à tous les projets.

Il répond à la première question en signalant que le Centre informatique est conscient des problèmes d'authentification. Il précise cependant que Switch sert de fédération d'authentification et que le changement de son *set-up* a contraint l'UNIL à adhérer à son



nouvelle authentification centralisée à deux facteurs. Il dit ainsi que l'UNIL doit transitoirement gérer la double identité entre *Switch* et *ID*, jusqu'au moment du balancement complet à une authentification unique.

7. Divers

La CoPers interroge la Direction sur deux questions auxquelles elle a obtenu des réponses satisfaisantes.

La première concernait les conséquences d'une maladie prolongée d'un collaborateur au bénéfice d'un financement par le FNS. La Direction répond que l'UNIL ne dispose pas d'une assurance perte de gain pour compenser le salaire du collaborateur concerné.

La deuxième concernait la couverture des *overhead* pour les professeurs-es la charge de projets hors FNS.

La session est levée à 15h05.

09.05.2023 mm Ann. ment CoPers 05.06.2023 Direction